



Dès sa création, en 1887, Le Souvenir Français a fait de la journée de la Toussaint un moment fort de la mobilisation des Français autour de l'entretien des tombes des Morts pour la France.

Durant toute la Grande Guerre, l'ensemble des comités de l'association « Le Souvenir Français » quêtait aux portes des cimetières.

En 1919, le législateur a donné une base légale à cette mobilisation en transformant le 1er et le 2 novembre en journée commémorative nationale.

C'est cette base qui justifie en 2016 la présence des quêtes de l'association « Le Souvenir Français » dans chaque commune, pendant quatre jours – les 29, 30, 31 octobre et le 1er novembre.

La totalité des sommes rassemblées constitue une part essentielle des fonds consacrés par Le Souvenir Français à l'entretien des tombes des Morts pour la France et à la sauvegarde des tombes familiales entrées en déshérence dans lesquelles sont inhumés des Morts pour la France.